

FAC-SIMILÉ

Notes relatives à Eugen Haagen
ADBR 150 AL 13

NOTE

concernant le nommé HAAGEN Eugen, Nils, né le 17 juin 1898 à Berlin, Professeur d'Université, marié le 22 mai 1926 à Helsingfors (Suède) avec OSBERG Seva, inculpé d'assassinats (crimes de guerre)

Le Professeur HAAGEN est arrivé à Strasbourg dans le courant de l'année 1941. Il appartenait au Forschungsinstitut où il continua des recherches scientifiques commencées par lui en Allemagne. Ces recherches portaient notamment sur le typhus exanthématique et les vaccins aptes à combattre cette maladie.

Les recherches du professeur HAAGEN et les expériences qu'elles comportaient ont été effectuées par lui, dès le début de l'été 1943 sur des détenus du camp d'internement de Schirmeck et à partir de la fin 1943 sur des internés du camp de Natzwiller-Struthof.

Il est établi que le professeur HAAGEN a vacciné à titre expérimental des détenus du camp de Schirmeck. Il se rendait à ce camp à partir de juin 1943 une fois par semaine. Il vaccinait les sujets choisis par lui avec un liquide opaque, épais et jaunâtre. Ce liquide était administré par injections intramusculaires profondes. Ces vaccinations provoquèrent de très fortes fièvres et une excitation nerveuse extrême.

HAAGEN pratiquait à Schirmeck également l'inoculation de germes du typhus exanthématique. Quelques sujets d'expérimentation moururent et leurs corps, cousus dans des sacs, furent transportés au Struthof pour y être incinérés.

Les expériences de HAAGEN furent pratiquées au camp du Struthof sur une plus vaste échelle. On sait que vers Noël 1943 un lot d'environ 80 gitans furent transférés du camp d'Auschwitz à celui du Struthof. Mais comme l'état physique de ces malheureux était par trop déficient, ceux d'entre eux qui avaient survécu - bon nombre étaient morts en cours de transport ou aussitôt après leur arrivée au Struthof - furent renvoyés à Auschwitz d'où, en janvier 1944, un autre convoi de 80 personnes arrivait en remplacement. Ils furent répartis en deux groupes de 40. Le premier groupe fut vacciné par HAAGEN et ses assistants. Après un certain temps d'attente il procéda, sur l'ensemble des 80 personnes à l'inoculation de germes de typhus exanthématique. Par la suite des prélèvements de sang furent opérés sur les sujets d'expérimentation. Les échantillons de sang furent emportés par HAAGEN et soumis à des recherches au Forschungsinstitut. Il est établi que bon nombre de ces sujets d'expérimentation sont morts au Struthof. Pour être fixé il suffit de se reporter aux inscriptions de décès sur les registres d'état-civil tenus au Struthof dans lesquels on relève, périodiquement, pour l'année 1944, de nombreux décès à la suite de typhus exanthématique.

Il n'est pas douteux que le professeur HAAGEN est un criminel de guerre et que l'inculpation d'assassinats dont il fait l'objet, est bien fondée. La Justice Militaire, en l'occurrence le Tribunal Militaire de la 6^e Région à Metz, est saisie de l'affaire du Dr. HAAGEN qui, du reste, avait été arrêté, sur mandat d'arrête, en zone française d'occupation en Allemagne.

Versement de la direction interrégionale de la police judiciaire, dossiers sur les criminels de guerre.